

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 février 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault et René Pinsonneault

Madame Manon Bernard, Directrice générale
Madame Lucie Coallier OMA, Greffière

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY,
MAIRE**

08/02/021 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 3.3 Nomination d'un maire suppléant
- 5.6 Embauche de personnel pour la fête des neiges

ADOPTÉE

08/02/022 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

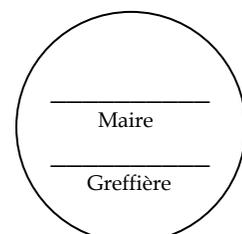
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2008.

ADOPTÉE



08/02/023 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSCRIPTIONS ET DÉPENSES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Roy, madame la conseillère Michelle L. LeCavalier et messieurs les conseillers André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Robert Lafrance, à s'inscrire aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront du 24 au 27 avril 2008 au Centre des congrès de Québec.

D'AUTORISER, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes aux dites assises.

ADOPTÉE

08/02/024 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour participer au tournoi de golf annuel du maire;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis dans la modernisation des services et équipements pour la jeunesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf du maire de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui se tiendra le 16 juin 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

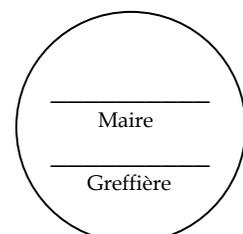
08/02/025 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER madame Michelle L. LeCavalier, mairesse suppléante à compter de la présente séance en remplacement de monsieur le conseiller Robert Lafrance.

ADOPTÉE



**08/02/026 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE DE
LA 24^E AVENUE AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec que la ville de L'Île-Perrot accepte les conditions contenues dans le projet d'entente concernant l'élargissement du boulevard Don-Quichotte de la 24^e avenue au boulevard Saint-Joseph.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente en conséquence.

ADOPTÉE

**08/02/027 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RÉVISION BUDGÉTAIRE
2007**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le budget révisé 2007 tel que transmis par l'Office municipal d'habitation en date du 8 janvier 2008.

ADOPTÉE

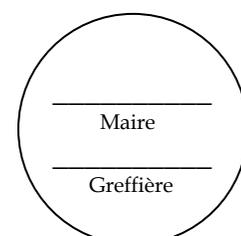
**08/02/028 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA RECONDUCTION DU
PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

CONSIDÉRANT que le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique;

CONSIDÉRANT que moins du quart des 2000 unités de logement supplémentaires annoncées lors du budget 2007-2008 dans le programme AccèsLogis restent à attribuer;



CONSIDÉRANT que près de 10 000 logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec constitue depuis maintenant 10 ans un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au gouvernement la reconduction du programme AccèsLogis Québec en annonçant dans le budget 2008-2009 des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements dans les 5 prochaines années.

ADOPTÉE

08/02/029 MANDAT À « TLS-YUL » POUR LA CRÉATION D'UN LOGO

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « tls-yul Communications », sise au 5985, rue Boyer, à Montréal (Québec), H2S 2H8, pour la création d'un nouveau logo de la Ville au coût de 3000,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service daté du 29 janvier 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3236,25\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02 131 00 419.

ADOPTÉE

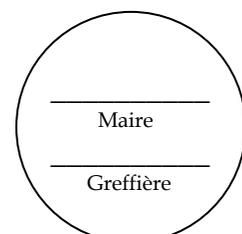
**08/02/030 AGENT DE BUREAU REMPLAÇANTE (SALARIÉE TEMPORAIRE) –
EMBAUCHE DE MADAME MICHELINE LANGLOIS**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale dans son rapport du 15 janvier 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER, rétroactivement au 14 janvier 2008, l'embauche de madame Micheline Langlois, domiciliée à Rigaud, en tant qu'agent de bureau remplaçante (salariée temporaire), le tout conformément à l'article 5.06 de la convention



collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/02/031 AGENT DE BUREAU REMPLAÇANTE (SALARIÉE TEMPORAIRE) – DÉMISSION DE MADAME MICHELINE LANGLOIS

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Micheline Langlois datée du 31 janvier 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, rétroactivement au 31 janvier 2008, la démission de madame Micheline Langlois en tant qu'agent de bureau remplaçante (salariée temporaire).

ADOPTÉE

08/02/032 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement des assurances collectives telles que proposées par « Desjardins Sécurité Financière » au 1^{er} mars 2008.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ou tout document inhérent à ce contrat.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

ADOPTÉE

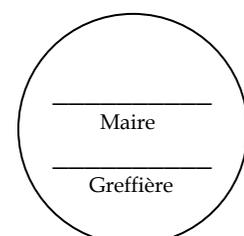
08/02/033 COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE MADAME AMÉLIE LAVERDIÈRE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 15 janvier 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Amélie Laverdière, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice au camp de jour (salariée étudiante), selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.



SA PÉRIODE d'embauche sera du 1^{er} février 2008 au 31 mai 2008 à temps partiel et du 1^{er} juin 2008 au 31 août 2008 à temps plein.

ADOPTÉE

08/02/034 COORDONNATRICE À LA PISCINE – EMBAUCHE DE MADAME MICHÈLE MAJOR

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 15 janvier 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Michèle Major, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice à la piscine (salariée étudiante), selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

SA PÉRIODE d'embauche sera du 1^{er} février 2008 au 31 mai 2008 à temps partiel et du 1^{er} juin 2008 au 31 août 2008 à temps plein.

ADOPTÉE

08/02/035 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA FÊTE DES NEIGES

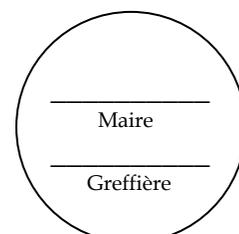
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes ayant travaillées pour la fête des neiges :

<u>PRÉNOM ET NOM</u>	<u>NOMBRE D'HEURES</u>
Catherine Boily	3.75
Kevin Pelletier	12.00
Shaun Burns	3.75
Karine Asselin	3.75
Marie-Pier Bilodeau	3.75
Jonathan Szirti	4.75
Kevin Nolet	3.75
Caroline Krzywonos	3.75
Marissa Burns	3.75
Mathieu Ouellet	3.75
Justine Lavigne	3.75

ADOPTÉE



08/02/036 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 janvier 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 795 100,81\$.

ADOPTÉE

08/02/037 IMPLANTATION DU LOGICIEL IMMONET

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Bell Solution d'Affaires » pour l'implantation et l'intégration du logiciel Immonet au site Web.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 049,63\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

08/02/038 IMPLANTATION DU DOSSIER CENTRAL

IL EST

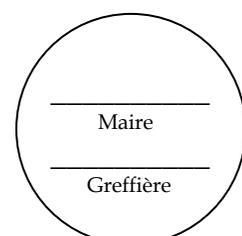
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « PG Govern » pour la fourniture et l'implantation des logiciels « Dossier central » et « Gestion des données multimédia » au coût de 13 540,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 2 novembre 2007 et de prévoir un montant de 1 170,00\$, plus les taxes applicables pour les frais d'entretien et de soutien annuel.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 15 868,41\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE



08/02/039 IMPLANTATION DU LOGICIEL DE DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « PG Govern » pour la fourniture, l'implantation et l'intégration d'un logiciel de demande de permis en ligne au site Web, au coût de 8300,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 24 octobre 2007 et de prévoir un montant de 3700,00\$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien et de soutien annuel.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 945,00\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

08/02/040 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 593 INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT PERMETTANT DORÉNAVANT DANS LA ZONE H2-01 UNE MARGE ARRIÈRE DE 6,90 MÈTRES ET UN MINIMUM DE 2 BÂTIMENTS PAR TERRAIN »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 593, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

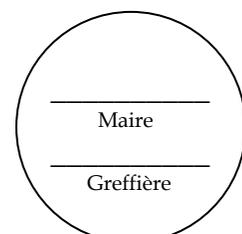
D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 593 intitulé : « Projet de règlement permettant dorénavant dans la zone H2-01 une marge arrière de 6,90 mètres et un minimum de 2 bâtiments par terrains ».

Des copies du second projet de règlement numéro 593 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/02/041 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 593 INTITULÉ : « RÈGLEMENT PERMETTANT DORÉNAVANT DANS LA ZONE H2-01 UNE MARGE ARRIÈRE DE 6,90 MÈTRES ET UN MINIMUM DE 2 BÂTIMENTS PAR TERRAIN. »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 593 intitulé : « Règlement permettant dorénavant dans la zone H2-01 une marge arrière de 6,90 mètres et un minimum de 2 bâtiments par terrain. »



08/02/042 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 594 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX. »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 594 intitulé : « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux. »

08/02/043 MANDAT À « JEAN-GUY SAVARD, NOTAIRE » POUR LA RECHERCHE DE TITRES DU LOT 1 579 277 SITUÉ EN BORDURE DE L'AUTOROUTE DU SOUVENIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'étude « Jean-Guy Savard, notaire », sise au 100, boulevard Don-Quichotte, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6L7, pour la recherche de titres concernant le lot connu et désigné comme étant le lot numéro 1 579 277 du cadastre rénové du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, au tarif horaire de 125,00\$ pour un maximum de 10 heures.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire numéro 02-140-00-412.

ADOPTÉE

08/02/044 DEMANDE DE SUBVENTION (2008) - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST

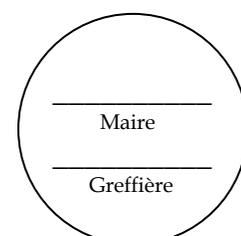
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière pour l'année 2008 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Chantal Lepage, bibliothécaire et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

08/02/045 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 207, MONTÉE SAGALA (LOT 1 575 976)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande. Aucune personne ne prend la parole.



CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 207, Montée Sagala, lot 1 575 976;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 27 octobre 2007, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 6 novembre 2007.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 207 Montée Sagala, lot 1 575 976, à l'effet :

- d'autoriser la construction d'une clôture de 1,5 mètre en bois en cour avant à plus de 4,5 mètres de recul. Le tout selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 22 octobre 2007.

QUE le demandeur, afin de dissimulée cette dernière, devra faire la plantation d'une haie pouvant atteindre une hauteur au moins égale à celle de la clôture, sur au moins 60% de la surface.

ADOPTÉE

08/02/046 REFUS D'ACQUIESCER À UNE DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE DÉPOSÉE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE LES VERSANTS DE LA FORÊT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

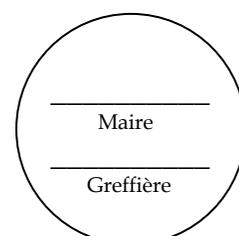
DE REFUSER la demande d'amendement au zonage afin de permettre des immeubles de 6 logements en copropriétés, des unités en rangées et des immeubles de type « unifamilial jumelé » sur la future rue De la Montagne et sur la 8^e rue dans le projet domiciliaire « Les Versants de la Forêt ».

ADOPTÉE

08/02/047 MANDAT À « GENIVAR » POUR UNE ÉTUDE DE CIRCULATION – INTERSECTION BOULEVARD PERROT ET GRAND BOULEVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER la firme d'ingénieurs « Genivar » sise au 89, boulevard Don-Quichotte, bureau 9, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour le projet d'étude de circulation à l'intersection du boulevard Perrot et Grand boulevard, au coût forfaitaire de 9600,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 30 janvier 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 356,00\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 01 311 00 411.

ADOPTÉE

08/02/048 MANDAT À « CDGU, INGÉNIERIE URBAINE » POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « CDGU, Ingénierie Urbaine », sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance de la reconstruction des terrains de tennis au parc Michel-Martin, au coût forfaitaire de 22 000,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 16 janvier 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 732,50\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

08/02/049 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation en date du 17 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 29 janvier 2008 et de l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général adjoint daté du 29 janvier 2008.

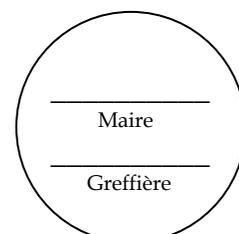
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de vêtements de travail à la compagnie « Hérard & Fils, Nettoyeur Inc., sise au 100, boulevard Don-Quichotte, Suite 2, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6L7, au coût de 23 103,20\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 29 janvier 2008.



D'AUTORISER à cette fin une dépense de 24 922,57\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

ADOPTÉE

08/02/050 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général adjoint et ingénieur daté du 29 janvier 2008;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'installation de portes de garage, au service des travaux publics de la municipalité à la compagnie « Portes Dorion Doors Inc. », sise au 2987, boulevard Perrot, à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, au coût de 7624,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 24 octobre 2007.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8224,39\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h.

08/02/051 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

